

Dons des habitants de la commune de Commercy (Meuse)
annoncés par l'agent national, lors de la séance du 14 germinal an
II (3 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons des habitants de la commune de Commercy (Meuse) annoncés par l'agent national, lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 63;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28901_t1_0063_0000_4

Fichier pdf généré le 30/01/2023

val cette louable émulation qui caractérise l'esprit républicain. L'acte de bienfaisance qui en est résulté nous a paru digne d'être connu; nous espérons que nos Législateurs, en partageant notre reconnaissance, applaudiront au vœu que nous leur transmettons, de donner à cet éclat de patriotisme toute la publicité qu'il mérite. S. et F.»

THOMAS (présid.), BENDER (secrét.),
CUNY (secrét.).

[Extrait des reg. de la Sté popul. Séance du 9 vent. II.]

Le commandant du dépôt du 9^e régiment des chasseurs à cheval est monté à la tribune et a dit que les escadrons en campagne du régiment dont il commande le dépôt, avaient reçu à titre de gratification de la part des représentants du peuple près l'armée du Rhin une somme de 1129 liv.; qu'ils avaient résolu d'employer cette somme au soulagement de leurs frères malheureux et pauvres; qu'en conséquence, ils la lui avaient adressée pour la verser dans la caisse de la Société de Lunéville; qu'il venoit s'acquitter de cette mission avec d'autant plus de plaisir qu'il étoit journellement témoin de la justice, que la Société met dans la distribution de ses secours.

La Société après avoir applaudi à l'humanité et au désintéressement des chasseurs à cheval du 9^e régiment, arrête à l'unanimité qu'elle reçoit avec reconnaissance leur offrande de 1129 liv., qu'il sera fait mention honorable au procès-verbal de cet acte de bienfaisance qui prouve que les chasseurs du 9^e régiment savent allier les vertus sociales à la valeur guerrière; qu'il en sera donné avis à la Convention nationale, par une adresse dont le Comité de correspondance s'occupera sans délai, qu'il a fait lecture de cet article à la séance de demain décadi et qu'extrait du même arrêté sera adressé au 9^e régiment de chasseurs à cheval en témoignage de la gratitude de la Société, que le même Comité écrirait en outre aux différents journalistes pour les inviter à insérer dans leurs journaux l'acte de bienfaisance du 9^e régiment de chasseurs à cheval.

Arrête en outre que l'extrait de l'arrêté pris dans la séance du 9 ventôse, et l'adresse qui sera faite à cet égard seront portés au commandant du dépôt à Lunéville, qui sera invité de le faire passer au Régiment. Les commissaires nommés à ce sujet sont les citoyens Varlet et Mehu.

P. C. C. : BENDER (secrét.), BURGNET (secrét.).

13

L'agent national de la commune de Commercy, département de la Meuse, envoie l'état des nombreuses offrandes faites par les habitants de cette commune.

Suit l'état : Argenterie des églises, y compris celle envoyée en 1792, 129 marcs 6 onces 5 gros; galon d'or et d'argent, 182 marcs; cuivre, 2426 livres; étain, 208 liv.; fer, 3021 livres; cloches, 7000 livres; en assignats, 744 liv.; tout le linge et tous les effets des repaires catholiques. Ca-

potes, 2; habits, 2; vestes, 4; culottes, 3 paires; chapeaux, 2; bonnets, 6; cols, 6; chemises, 78; draps, 44; bas, 13 paires; souliers, 23 paires; serviettes, 7; nappes, 14; charpie, 220 livres.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Commercy, 6 vent. II] (2).

« Point de paix, point de trêve avec les ennemis de la Liberté, avec les sangsues de l'humanité. Ne vous laissez pas, courageux Montagnards, de dévoiler aux yeux de l'univers les conspirateurs de toute espèce. Que toutes les têtes coupables tombent sous le glaive de la loi. Depuis 15 jours, j'ai traduit au tribunal criminel du département deux dragons du 1^{er} régiment. Le premier, prévenu d'émigration depuis deux ans est rentré en France depuis 5 mois. Le second est prévenu de désertion avec son cheval d'escadron et aussi d'avoir tenu des propos alarmants tendant à avilir les biens nationaux, d'avoir eu des intelligences avec les ennemis de la liberté, en annonçant que son sol serait envahi dans 15 jours par les satellites et des-potes coalisés.

Délégué par l'administration du Département, sur arrêté du représentant du peuple Bô, à l'effet d'extraire des cavernes superstitieuses tout l'or, l'argent et métaux qui s'y étaient enfouis, j'ai déniché le physique dans 9 paroisses, mais le moral est resté et tout le temps que les chouettes qu'on appelle prêtres y séjourneront, l'esprit public de cette commune ne s'élèvera pas dans les campagnes à la hauteur de l'homme libre.

Hyacinthe Leroy, citoyen de cette commune a, le 27 brumaire, changé son nom en celui de Hyacinthe Le Républicain. Louis Ceillier, âgé de 9 ans, a renoncé au prénom de Louis, ce nom si détestable, et a pris celui de Régulus, le 18 frimaire.

[Suit la nomenclature des offrandes énumérée ci-dessus] :

[Extraits des reg. de la comm., 11 et 27 brum., 1^{er}, 18 et 27 frim. II] (3).

[Ils sont relatifs aux offrandes et aux changements de noms signalés au p.-c.]

14

La société populaire de la Ferté-les-Bois, département d'Eure-et-Loir, invite la Convention nationale à ne quitter le gouvernail du vaisseau de l'Etat qu'au moment où elle l'aura conduit au port. Elle se plaint de ne recevoir le bulletin que deux fois par décade.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de correspondance (4).

(1) P.V., XXXIV, 381. Bⁱⁿ, 17 germ. (suppl^t).

(2) C 297, pl. 1021, p. 2.

(3) C 297, pl. 1021, p. 3 à 9.

(4) P.V., XXXIV, 382. Bⁱⁿ, 16 germ. (suppl^t); Débats, n^o 566, p. 323.